

Structure de la dette publique en Europe en 2006

En 2006, le ratio de la dette au PIB de l'UE-27 a atteint son niveau le plus bas depuis 2003.

Statistiques en bref

ECONOMIE ET FINANCES

6/2008

Auteurs

Sylvie VILLAUME

Anatole TOKOFAI

Contenu

Faits marquants	1
Dette publique inférieure à 60 % du PIB dans 17 États membres	2
Ventilation par sous-secteur ...	2
Ventilation par instrument financier	2
Ventilation par détenteur.....	3
Ventilation par échéance.....	4
Évolution de la dette à court terme en pourcentage de la dette totale	4
Ventilation par devise.....	4
Garanties d'État	5
Coût apparent de la dette.....	6
Impact de la consolidation.....	6

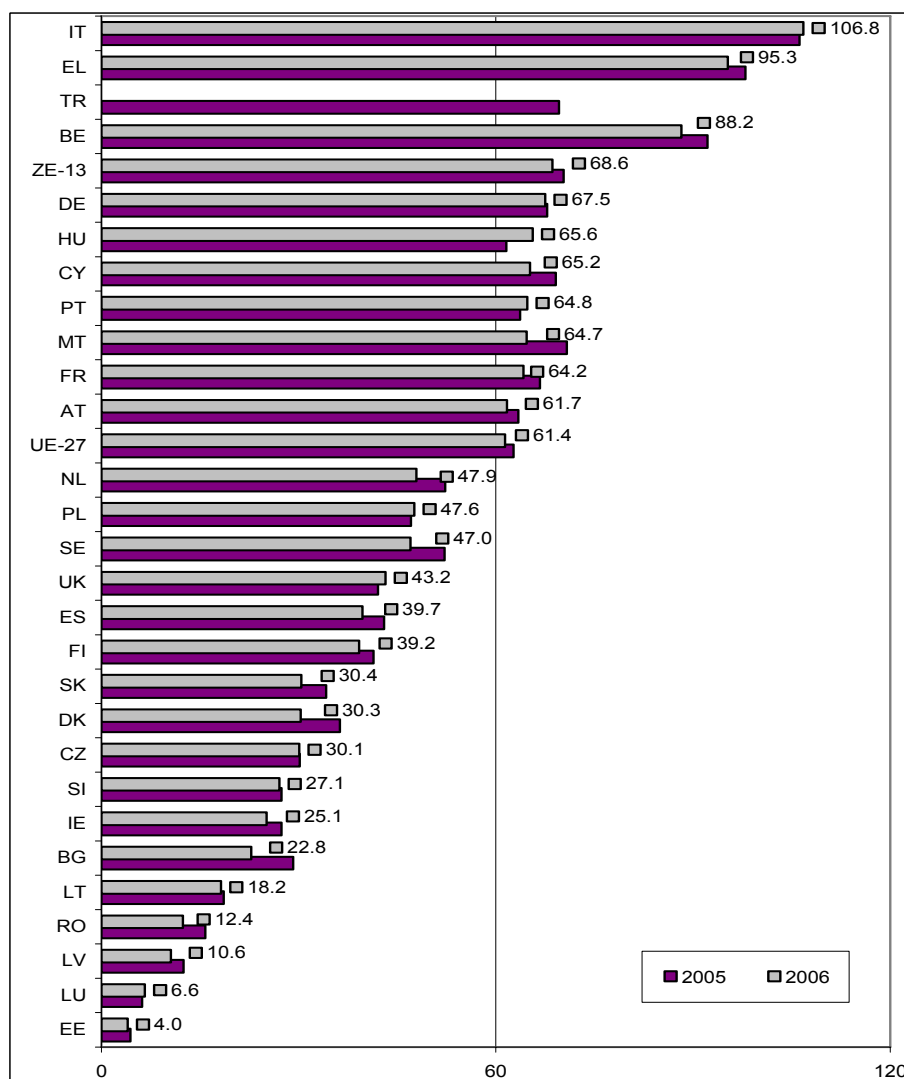


Fin de rédaction: 22.01.2008
Données extraites le: 20.06.2007
ISSN 1977-0332
Numéro de catalogue: KS-SF-08-006-FR-N
© Communautés européennes, 2008

Faits marquants

- Le ratio de la dette publique au PIB était inférieur au seuil de 60 % pour 17 États membres de l'UE en 2006;
- Cette même année, le ratio de la dette au PIB de l'UE-27 a atteint son niveau le plus bas depuis 2003, à 61,4 %;
- La dette publique était financée à près de 80 % par l'émission de titres, tandis que les crédits représentaient un peu plus de 15 % en 2006;
- Pour 15 des États membres répondeurs de l'UE (dont 10 membres de la zone euro), au moins 50 % de la dette publique totale était libellée en euro;
- Pour 24 des États membres répondeurs de l'UE, au moins deux tiers de la dette publique étaient classés dans la catégorie d'échéance «à plus d'un an».

Graphique 1: Dette publique consolidée en pourcentage du PIB, en 2005 et 2006



Source: Eurostat, notifications PDE, septembre 2007.

Dette publique inférieure à 60 % du PIB dans 17 États membres

En 2006, comme en 2005, 17 États membres de l'UE ont enregistré une dette publique consolidée inférieure à 60 % du PIB (cf. graphique 1).

Cette même année, le ratio de la dette au PIB de l'UE-27 a atteint son niveau le plus bas depuis 2003, à 61,4 %. En termes nominaux, toutefois, la dette publique de l'UE-27 en monnaie courante a atteint sa plus forte valeur, s'établissant à 15 % au-dessus de son niveau de 2003.

Un seul pays (l'Italie) avait une dette publique supérieure à 100 % du PIB.

Certains pays ont enregistré, en revanche, un niveau de dette publique relativement bas. Tel est notamment le cas des nouveaux États membres, à l'exception de la Hongrie, de Chypre et de Malte. Trois États membres ont affiché un niveau de dette publique particulièrement faible, à savoir l'Estonie, le Luxembourg et la Lettonie, avec une dette publique égale ou inférieure à 10 % du PIB en 2006.

Par rapport à la situation observée en 2000, 4 pays (BE, ES, DK et SK) ont réduit de quelques 20 points de pourcentage le niveau de leur dette par rapport au PIB. C'est la Bulgarie qui a enregistré le recul le plus net (50 points).

Ventilation par sous-secteur

Le SEC 95 subdivise l'administration publique en quatre sous-secteurs :

- l'administration centrale (S.1311);
- les administrations d'États fédérés (S.1312);
- les administrations locales (S.1313);
- les administrations de sécurité sociale (S.1314).

Le sous-secteur « Administrations d'États fédérés » n'existe que dans quatre États membres: Belgique, Allemagne, Espagne et Autriche.

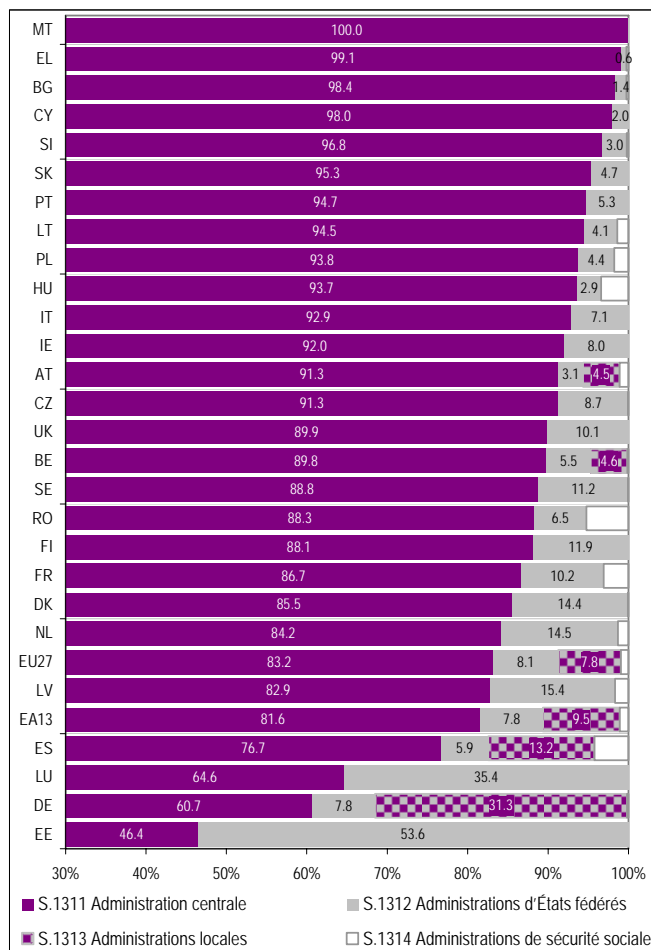
Pour la plupart des pays (24 sur 27), la part de la dette de l'administration centrale représentait plus de trois quarts de la dette publique non consolidée en 2006 (cf. graphique 2).

Toutefois, cette part se situait à un niveau plus bas en Estonie (46,4 %), en Allemagne (60,7 %) et au Luxembourg (64,6 %). Dans ces pays, les administrations d'États fédérés et locales jouent un rôle plus important. La dette des administrations locales représentait 53,6 % de la dette publique non consolidée en Estonie et 35,4 % au Luxembourg. La part de la dette des administrations d'États fédérés s'élevait à 31,3 % en Allemagne (le chiffre équivalent étant bien moins élevé pour les trois autres pays disposant d'administrations d'États fédérés: 13,2 % pour l'Espagne, 4,6 % pour la Belgique et 4,5 % pour l'Autriche). D'autres États membres affichaient un pourcentage important ($\geq 10\%$) en ce qui concerne la dette des administrations locales: Lettonie (15,4 %),

Pays-Bas (14,5 %), Danemark (14,4 %), Finlande (11,9 %), Suède (11,2 %), France (10,2 %) et Royaume-Uni (10,1 %).

Dans tous les pays, la part du sous-secteur des administrations de sécurité sociale dans la dette publique non consolidée était très faible (proche de 5 % ou moins).

Graphique 2: Ventilation de la dette publique non consolidée par sous-secteur, en 2006



Source: Eurostat, notifications PDE, avril 2007.

Ventilation par instrument financier

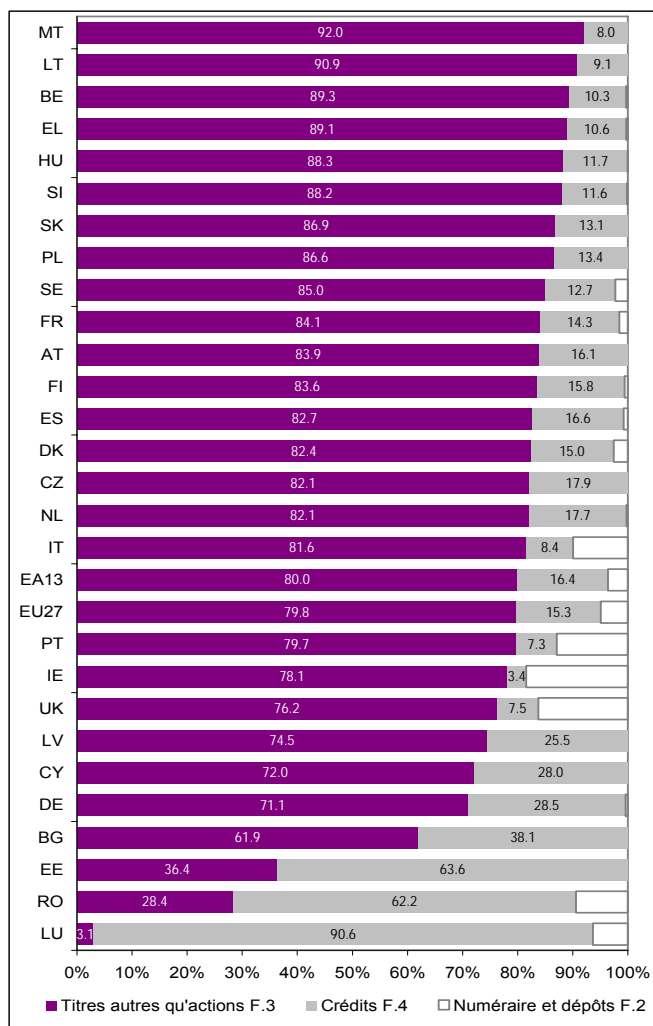
Les instruments financiers sont classés par type ou caractéristique. Cette classification permet de déterminer le risque financier couru par l'administration ou son exposition aux marchés obligataire par exemple. Les instruments financiers sont classés par degré de liquidité, un élément qui peut s'avérer pertinent pour l'analyse. Dans l'enquête sur la dette menée par Eurostat, les pays ont été invités à fournir une ventilation par instrument financier pour chaque sous-secteur. Aux termes du règlement n° 3605/93 du Conseil, la dette publique est constituée des instruments suivants:

- numéraire et dépôts (AF.2);
- titres autres qu'actions, à l'exclusion des produits financiers dérivés (AF.33);
- crédits (AF.4).

En 2006, l'utilisation des instruments de la dette a varié d'un pays à un autre (cf. graphique 3). Néanmoins, dans l'UE la dette était financée à près de 80 % par l'émission de titres, tandis que les crédits représentaient un peu plus de 15 %. Trois pays ont assez peu recours à l'émission de titres (Luxembourg: 3,1 %, Roumanie: 28,4 % et Estonie: 36,4%) et emploient davantage les crédits (Luxembourg: 90,6 %, Roumanie: 62,2 % et Estonie: 63,6 %). Comme ces pays affichent un niveau d'endettement public très bas, les emprunts sont plus faciles à gérer et moins chers.

Le recours au numéraire et aux autres dépôts était généralement très faible ou nul. Toutefois, dans trois pays, la part du numéraire et des autres dépôts était supérieure à 10 %: Irlande (18,4 %), Royaume-Uni (16,3 %) et Portugal (12,9 %). Cette situation s'explique par le fait que les chiffres pour l'instrument «Autres dépôts» (AF.29) du détenteur de dette «Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages» (S.14+S.15) sont beaucoup plus élevés, étant donné que les dépôts dans des institutions telles que la poste ou le Trésor public figurent dans le passif des administrations publiques.

Graphique 3: Ventilation de la dette publique consolidée par instrument, en 2006



Source: Eurostat, enquête sur la dette.

Ventilation par détenteur

L'enquête distingue quatre catégories d'agents économiques, selon la classification du SEC 95:

- les sociétés non financières (S.11);
- les sociétés financières (S.12);
- les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14+S.15);
- le reste du monde (S.2).

Pour la première fois, les réponses étaient suffisamment complètes pour pouvoir effectuer une ventilation intégrale.

Tableau 1: Ventilation de la dette publique consolidée par détenteur de dette, en 2006

	Non-résidents (S.2)	Sociétés financières (S.12)	Autres résidents (S.14+S.15)	Sociétés non financières (S.11)
BE	48.5%	46.0%	3.4%	2.1%
BG	64.3%	25.9%	:	:
CZ	22.9%	74.6%	0.2%	2.3%
DE	45.8%	43.1%	:	:
EE	57.0%	40.3%	0.0%	2.7%
IE	62.3%	18.9%	18.7%	0.1%
ES	50.6%	45.3%	1.8%	2.4%
FR	52.4%	45.3%	0.9%	1.4%
LV	54.0%	37.0%	:	:
LT	68.4%	30.9%	0.3%	0.4%
LU	2.0%	91.6%	:	:
HU	46.9%	44.4%	7.2%	1.6%
MT	4.5%	70.8%	:	:
AT	75.8%	23.1%	0.4%	0.6%
PL	39.5%	54.6%	2.6%	3.3%
PT	72.2%	13.7%	12.9%	1.2%
RO	27.8%	62.4%	2.6%	7.2%
SK	42.2%	57.2%	0.1%	0.5%
FI	80.1%	13.7%	1.3%	4.9%
SE	23.7%	67.1%	5.1%	4.1%

Source: Eurostat, enquête sur la dette.

BG, DE, LV, LU, MT: ventilation par S.14+S.15 et S.11 non disponible.

La ventilation par détenteur de dette est très différente d'un pays à l'autre (cf. tableau 1). En 2006, la part des sociétés financières agissant en qualité de détenteurs de dette était élevée au Luxembourg (91,6 %), en République tchèque (74,6 %), à Malte (70,8 %) et en Suède (67,1 %). La Finlande, l'Autriche et le Portugal affichaient les parts les plus élevées de détenteurs de dette non-résidents, avec respectivement 80,1 %, 75,8 % et 72,2 %. Dix des vingt pays fournissant des données ont signalé que plus de la moitié de leur dette publique était détenue par des non-résidents en 2006.

Ventilation par échéance

Dans l'enquête, les pays ont été invités à fournir des informations détaillées sur la structure chronologique de la dette basée sur l'échéance initiale. Dans de nombreux cas, ces informations ont été difficiles à obtenir. Pour l'instant, treize pays sont en mesure de fournir des informations à un niveau de détail élevé. La plupart des autres pays ne subdivisent la structure par échéances uniquement entre «jusqu'à un an» et «à plus d'an» (cf. tableau 2).

Pour les 24 pays répondants, plus de deux tiers de la dette publique étaient classés dans la catégorie d'échéance «à plus d'un an». Dans 9 pays, la part de la dette à court terme était inférieure à 5 %. Le recours à la dette à court terme était même inexistant en Slovaquie et en Bulgarie, pays dans lesquels l'ensemble de la dette publique était classé dans la catégorie d'échéance «à plus d'un an». Quatre États membres ont enregistré une dette à court terme supérieure à 20 %: Suède (31,2 %), Irlande (23,9 %), Portugal (23,6 %) et Luxembourg (21,3 %).

Tableau 2: Dette publique par échéance en pourcentage de la dette totale, en 2006

	À moins d'un an	À plus d'un an	1-5 ans	5-7 ans	7-10 ans	10-15 ans	15-30 ans	Plus de 30 ans
SE	31.2	68.8	16.4	1.8	6.6	34.6	9.3	0.1
IE	23.9	76.1	16.0	11.9	0.0	16.6	31.1	0.5
PT	23.6	76.4	8.2	11.0	1.5	44.1	11.7	0.0
LU	21.3	78.7	:	:	:	:	:	:
IT	18.3	81.7	:	:	:	:	:	:
HU	16.2	83.8	2.6	:	:	:	:	:
MT	12.2	87.8	5.1	12.3	20.8	25.7	23.6	0.2
DK	11.9	88.1	:	:	:	:	:	:
FR	11.5	88.5	:	:	:	:	:	:
BE	10.8	89.2	:	:	:	:	:	:
FI	10.8	89.2	:	:	:	:	:	:
CZ	9.8	90.2	30.9	6.2	27.3	19.9	4.0	1.9
RO	9.5	90.5	8.9	20.9	23.6	9.9	26.1	1.0
PL	6.2	93.8	36.3	5.0	35.5	7.2	8.8	0.9
DE	6.1	93.9	:	:	:	:	:	:
ES	4.8	95.2	23.2	7.7	17.4	30.3	9.9	6.8
LV	4.7	95.3	14.7	12.5	50.3	6.7	8.8	2.4
SI	4.7	95.3	31.9	2.2	26.4	23.2	10.9	0.6
LT	2.3	97.7	9.1	24.1	45.3	15.6	3.6	0.0
AT	1.8	98.2	:	:	:	:	:	:
EE	1.1	98.9	29.2	8.9	29.7	25.9	5.1	0.0
EL	0.8	99.2	:	:	:	:	:	:
BG	0.0	100.0	:	:	:	:	:	:
SK	0.0	100.0	31.1	14.8	31.9	19.4	2.7	0.0

Source: Eurostat, enquête sur la dette.

Évolution de la dette à court terme en pourcentage de la dette totale

Comme le montrent les tableaux 2 et 3, il n'y a pas de tendance commune en ce qui concerne les échéances. La proportion de la dette à court terme était pratiquement négligeable (moins de 1 % en 2006) pour certains pays (Slovaquie, Bulgarie et Grèce), alors qu'elle représentait près d'un tiers de la dette totale de la Suède.

En outre, la proportion de la dette à court terme en pourcentage de la dette totale variait sensiblement pour certains États membres d'une année à l'autre. En 2002, la dette à court terme de la République tchèque et de la Roumanie représentait respectivement 41,4 % et 30,1 % de la dette totale. Cette proportion a été ramenée à moins de 10 % en 2006. Le recours au financement à court terme a augmenté, entre 2002 et 2006, dans 7 États membres, tout spécialement en Suède, au Portugal et en Italie.

Tableau 3: Évolution de la dette à court terme en pourcentage de la dette totale

	1998	2002	2003	2004	2005	2006
SE	21.2	10.0	26.8	27.0	29.3	31.2
IE	14.6	17.7	10.4	0.9	0.7	23.9
PT	4	1.4	6.0	13.9	25.6	23.6
LU	25.4	15.9	12.8	17.6	25.9	21.3
IT	11	8.3	8.6	72.9	18.2	18.3
HU	17.2	22.0	19.6	17.7	15.9	16.2
MT	15.8	23.8	22.2	20.5	15.5	12.2
DK	7.6	:	:	25.9	12.3	11.9
FR	31.4	12.6	14.2	13.8	14.2	11.5
BE	14.4	9.3	8.5	10.2	10.1	10.8
FI	4.7	12.4	14.2	14.7	8.6	10.8
CZ	:	41.4	19.1	16.1	11.1	9.8
RO	28.5	30.1	12.6	17.0	6.2	9.5
PL	:	14.6	14.9	14.3	7.1	6.2
DE	3.8	5.1	5.9	5.3	5.4	6.1
ES	7.9	5.8	5.5	5.5	4.9	4.8
LV	15.7	5.3	10.7	7.2	6.9	4.7
SI	1.7	8.2	:	5.8	4.0	4.7
LT	23.9	5.2	6.9	5.7	10.6	2.3
AT	6.2	2.9	3.2	4.2	2.7	1.8
EE	4.4	2.8	1.3	0.4	1.2	1.1
EL	9.4	0.9	2.0	1.6	1.0	0.8
BG	:	:	0.6	0.7	0.1	0.0
SK	16.7	14.6	13.7	14.3	2.0	0.0

Source: Eurostat, enquête sur la dette.

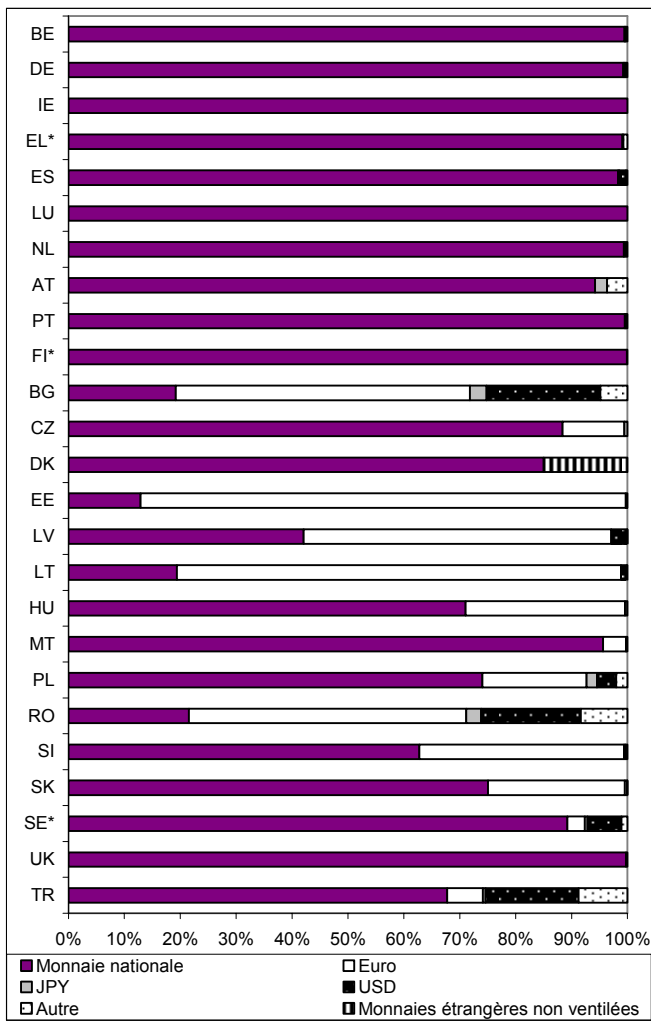
Ventilation par devise

Les administrations de la zone euro ont émis la majeure partie de leur dette en euro (entre 93,9 % et 100 %). Cinq autres pays (RO, BG, LV, LT et EE) ont émis près ou plus de la moitié de leur dette publique totale en euro (cf. graphique 4).

Les pays restants (non zone euro) ont émis la majeure partie de leur dette en monnaie nationale. Le recours à la monnaie nationale dans ce groupe s'établissait entre 99,7 % pour le Royaume-Uni et 62,7 % pour la Slovaquie.

En Bulgarie, en Roumanie et en Turquie, la part de la dette émise en monnaie étrangère, hors euro, était la plus élevée. Pour ces pays, la dette en dollar américain représentait entre 16 % et 20 % de la dette publique totale en 2006.

Graphique 4: Ventilation de la dette publique par monnaie d'émission, en 2006



Source: Eurostat, enquête sur la dette.

(*) La dette de l'administration centrale a été utilisée en lieu et place de la dette publique.

Garanties d'État

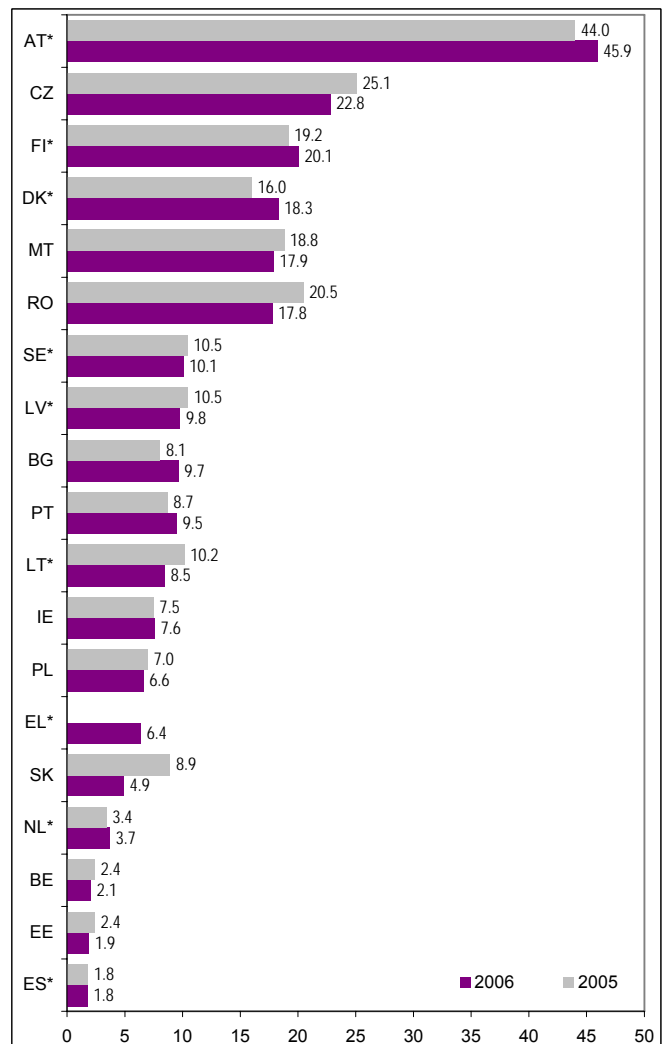
Dans plusieurs États membres de l'Union européenne, l'État garantit la dette de certaines entreprises (en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie). Cette pratique permet aux entreprises d'avoir accès aux ressources financières à un coût plus avantageux et assure en outre le succès de l'emprunt: le créancier a la certitude qu'en cas de difficulté du débiteur l'État interviendra immédiatement pour honorer l'engagement. La garantie de l'État peut être donnée au cas par cas, à l'occasion d'un emprunt particulier, ou bien concerner tout emprunt, par disposition légale ou en vertu du statut particulier de l'entreprise¹.

¹ Source: Manuel SEC pour le déficit public et la dette publique.

L'analyse des garanties d'État, qui est basée sur 19 réponses d'États membres de l'UE, ne permet de dresser qu'un tableau incomplet de la situation dans l'Union européenne (cf. graphique 5). Dans la plupart des pays répondants, les garanties d'État en pourcentage de la dette publique totale ne dépassaient pas 20 %; dans de nombreux cas, elles n'atteignaient pas même 10 %. C'est en Autriche, où il s'approchait de 46 % en 2006, que le niveau des garanties d'État était le plus élevé (parmi les pays répondants). On observe une tendance à la baisse pour la plupart des pays répondants. Les exceptions sont le Danemark, l'Autriche, la Bulgarie, le Portugal et la Finlande, où le niveau des garanties d'État a légèrement augmenté entre 2005 et 2006.

Les garanties d'État étaient peu utilisées en Espagne, en Estonie et en Belgique, où elles représentaient quelque 2 % de la dette publique totale en 2006.

Graphique 5: Garanties d'État en pourcentage de la dette publique totale par État membre, en 2005 et 2006



Source: Eurostat, enquête sur la dette.

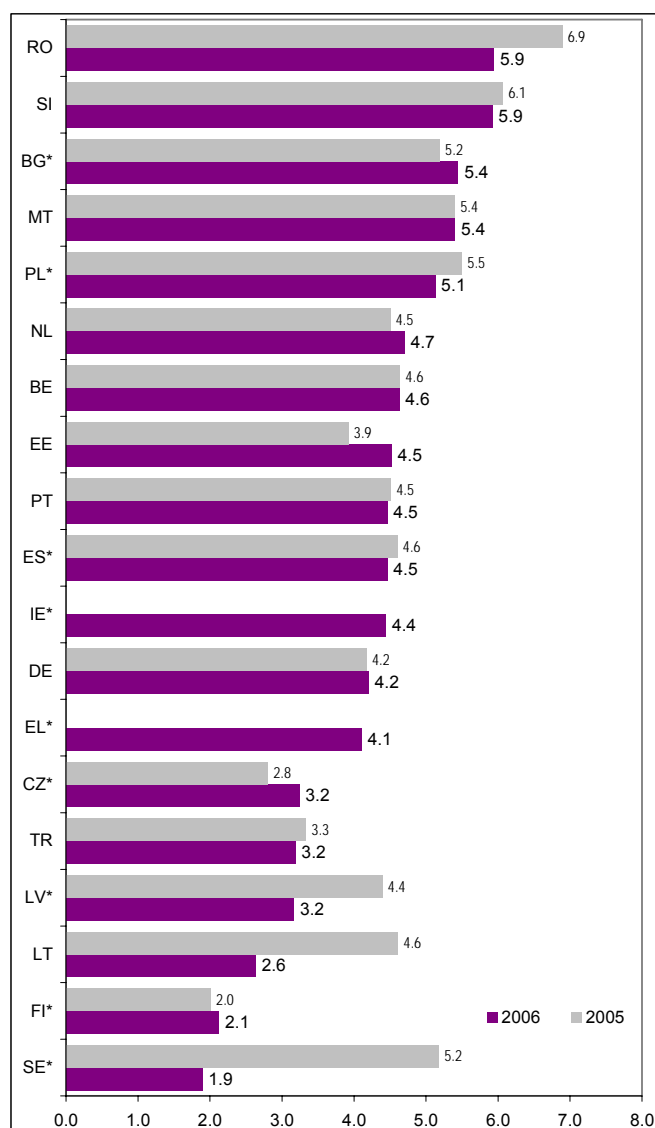
(*) La dette de l'administration centrale a été utilisée en lieu et place de la dette publique.

Coût apparent de la dette

En se basant sur les 19 réponses d'États membres de l'UE, on ne peut donner qu'une indication approximative du coût apparent (taux d'intérêt moyen) de la dette publique. En 2006, le niveau du coût apparent de la dette dans l'Union européenne variait entre 1,9 % pour la Suède et 5,9 % pour la Roumanie (cf. graphique 6).

Pour la plupart des pays, on n'a observé qu'une petite évolution du coût de la dette publique entre 2005 et 2006. Pour 4 pays répondants, l'évolution était toutefois considérable (SE, LT, LV et RO). Tous ont vu le coût de leur dette baisser, mais l'évolution a été particulièrement nette pour la Suède, où le coût apparent est passé de 5,2 % à 1,9 %.

Graphique 6: Coût apparent de la dette publique par État membre, en 2005 et 2006



Source: Eurostat, enquête sur la dette.

(*) La dette de l'administration centrale a été utilisée en lieu et place de la dette publique.

Impact de la consolidation

La dette publique doit être consolidée conformément à la définition de Maastricht. En d'autres termes, la dette contractée par un sous-secteur et détenue par un autre n'est pas prise en considération dans la dette publique. La consolidation a pour effet de réduire la dette publique en éliminant la part des dettes intra-administration.

L'impact de la consolidation est différent dans chaque pays et varie dans le temps (cf. tableau 4). En général, il réduit la dette publique de 5 à 10 %. Toutefois, la consolidation n'a pratiquement pas d'effet dans certains pays, notamment à Malte, en Estonie, en République tchèque et en Bulgarie, la dette intra-administration y étant négligeable. En revanche, l'impact de la consolidation représentait respectivement 48,7 % et 58,0 % pour Chypre et Malte, ce qui constituait de loin les taux les plus élevés de l'UE-27. Pour la Roumanie, l'impact était également assez élevé, la part de la dette intra-administration s'établissant à 23,9 % de la dette totale en 2006.

Tableau 4: Dette intra-administration en pourcentage de la dette publique totale consolidée, de 2002 à 2006

	2002	2003	2004	2005	2006
MT	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
EE	2.5	2.0	1.9	1.2	0.6
CZ	1.2	1.3	0.9	0.8	0.6
BG	0.3	0.3	0.4	0.6	0.8
DE	1.3	1.2	1.1	1.0	1.0
DK	1.3	1.3	1.2	1.1	1.0
PL	2.9	0.8	0.8	1.0	1.1
IT	3.0	1.5	1.7	1.5	1.1
LT	3.4	3.1	1.9	1.3	1.2
HU	2.9	4.5	4.7	4.4	1.5
SI	:	:	:	:	1.8
SK	1.7	1.0	1.3	1.7	2.3
AT	1.7	2.0	2.0	2.9	3.1
BE	5.2	3.7	3.6	3.7	4.0
FR	3.7	3.6	3.7	3.8	4.6
SE	4.8	4.7	4.3	4.3	5.2
NL	6.5	7.3	6.7	6.2	5.6
FI	10.5	9.0	7.4	7.3	6.2
PT	3.7	4.8	7.0	7.2	6.9
IE	6.1	6.4	6.5	7.0	7.3
UK	11.7	9.7	8.9	8.7	8.4
ES	6.3	7.4	9.4	10.2	10.0
LU	19.3	18.7	16.5	14.3	11.4
GR	9.4	10.6	11.6	12.0	12.1
RO	17.2	14.6	13.5	14.9	23.9
LV	22.5	19.8	20.4	28.9	48.7
CY	57.8	55.0	53.4	55.9	58.0

Source: Eurostat, enquête sur la dette.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Ci-après figurent quelques explications de base sur la dette publique. Des informations et des données plus exhaustives peuvent être consultées sur la [page d'accueil d'Eurostat](#), dans la rubrique «[Statistiques de finances publiques](#)».

DETTE DE MAASTRICHT

L'application du protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs est rendue effective par le [règlement \(CE\) n° 3605/93 du Conseil](#), modifié par le [règlement \(CE\) n° 475/2000](#) du Conseil et par le [règlement \(CE\) n° 351/2002](#) de la Commission. Le rapport entre la dette publique brute et le PIB ne doit pas dépasser 60 % à la fin du précédent exercice budgétaire.

SEC 95

Les données budgétaires sont calculées conformément aux règles de comptabilité nationale, selon les dispositions énoncées dans le système européen de comptes (SEC 1995) adopté sous la forme du [règlement \(CE\) n° 2223/96](#) du Conseil et du Parlement européen du 25 juin 1996. Le texte intégral du [SEC 95](#) est disponible sur le site Internet d'Eurostat. Le calcul des données relatives à la dette publique est conforme aux règles du SEC 95 – notamment en ce qui concerne la classification par secteur des unités institutionnelles, les règles de consolidation, la classification des opérations financières ainsi que des actifs et passifs financiers et le moment d'enregistrement – mais pas aux règles d'évaluation.

EDITION 2007 DE L'ENQUETE D'EUROSTAT SUR LA DETTE

L'année présente marque la septième année pour laquelle Eurostat a envoyé l'enquête sur la structure de la dette publique aux États membres de l'UE et aux pays candidats. Les autres enquêtes ont été menées en 1996, 1999, 2003, 2004, 2005 et 2006. Les deux premières enquêtes étaient basées sur la méthodologie du SEC 79; les suivantes ont utilisé la méthodologie du SEC 95. L'objectif de l'étude est de mettre à jour les données statistiques figurant dans la publication «Structure de la dette publique en Europe» parue en mai 2007. L'étude compare les données de 2002 à 2006 couvrant l'UE-27 et les pays candidats à l'UE. L'enquête comportait neuf tableaux: une série de quatre tableaux (dette non consolidée de l'administration centrale, dette non consolidée des administrations d'États fédérés et des administrations locales, dette non consolidée des administrations de sécurité sociale et dette consolidée de l'administration publique) pour 2005 et le même ensemble de tableaux pour 2006, ainsi qu'un tableau contenant des classifications supplémentaires de la dette publique. Les données de l'enquête n'étant pas toujours suffisamment exhaustives pour couvrir l'ensemble des États membres de l'UE, les données des notifications PDE s'inscrivant dans le cadre du règlement (CE) n° 3605/93 du Conseil sont également utilisées pour les besoins de l'étude.

Une vérification croisée entre l'enquête et les notifications PDE a été réalisée pour la dette consolidée de l'administration publique. De légères différences ont été relevées pour certains pays, expliquées par des questions d'année. Les sous-secteurs ont aussi été comparés, car les données y relatives sont également notifiées. Le calcul de la dette publique est cohérent par rapport aux dispositions du SEC 95 concernant la définition des sous-secteurs de l'administration, les instruments et les détenteurs de la dette. Toutefois, les règles d'évaluation sont différentes de celles du SEC 95. Par dette publique, il faut entendre ici la dette brute totale

en valeurs nominales (et non en valeurs marchandes comme le précise le SEC 95) subsistant à la fin de chaque année pour le secteur de l'administration publique (S.13), à l'exception des éléments du passif qui sont détenus par le secteur de l'administration publique. Par conséquent, les données relatives à la dette publique sont des chiffres consolidés. Toutefois, au niveau des sous-secteurs, les données sont consolidées au sein de chaque sous-secteur administratif, mais pas entre sous-secteurs.

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Les statistiques relatives à la dette couvrent les données de l'administration publique et de ses sous-secteurs: administration centrale (S.1311), administrations locales (S.1313), administrations de sécurité sociale (S.1314) et, le cas échéant, administrations d'États fédérés (S.1312).

Aux termes du SEC 95, point 2.68., «[l]e secteur des administrations publiques (S.13) comprend toutes les unités institutionnelles qui sont des autres producteurs non marchands [unités institutionnelles dont les ventes ne couvrent pas plus de 50 % des coûts de production, voir point 3.26. du SEC 95] dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et dont la majeure partie des ressources provient de contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de redistribution du revenu et de la richesse nationale».

INSTRUMENTS

AF.2: La catégorie «Numéraire et dépôts» comprend la monnaie en circulation et les dépôts de toute nature en monnaie nationale ou en devises.

AF.3: La catégorie «Titres autres qu'actions» couvre les actifs financiers au porteur qui sont généralement négociables et sont effectivement négociés sur des marchés secondaires ou qui peuvent faire l'objet d'une compensation, mais qui ne donnent à leur porteur aucun droit de propriété sur l'unité institutionnelle émettrice.

AF.4: La catégorie «Crédits» couvre les actifs financiers qui sont créés lorsque des prêteurs avancent des fonds à des emprunteurs, directement ou par l'intermédiaire d'un courtier, et qui ne sont matérialisés par aucun document ou qui le sont par un document non négociable.

CONSOLIDATION

Les chiffres de la dette pour les statistiques de l'administration publique et chacun de ses sous-secteurs sont consolidés (il est rendu compte de manière distincte des chiffres non consolidés de l'administration publique).

ABBREVIATIONS

Zone euro 13: BE (Belgique), DE (Allemagne), EL (Grèce), ES (Espagne), FR (France), IE (Irlande), IT (Italie), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), PT (Portugal), SI (Slovénie) et FI (Finlande).

UE ou UE-27 (Union européenne des 27 États membres): les pays de la zone euro plus BG (Bulgarie), CZ (République tchèque), DK (Danemark), EE (Estonie), CY (Chypre), LV (Lettonie), LT (Lituanie), HU (Hongrie), MT (Malte), PL (Pologne), RO (Roumanie), SK (Slovaquie), SE (Suède), UK (Royaume-Uni).

Pour en savoir plus :

Données : [Site Web Eurostat/Page d'accueil/Economie et finances/Données](#)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support :

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui :

<http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>
E-mail: info@publications.europa.eu

Ce texte a été écrit en collaboration avec Sverre Dommersnes.